

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 202 rapportant l'arrêté n° 1055, du 28 novembre 1940, nommant à titre provisoire et par intérim le lieutenant Sauphanor, du H. M. 3, jupe suppléant près le tribunal de 1er instance de Djibouti.

n° 202

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 avril 1941

Numéro JO
n° 533 du 30/04/1941

Date du numéro
30 avril 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande en date du 27 mars 1941 de M. Sauphanor et la transmission n° 648, du 28 mars, de M. le Chef du Service judiciaire; Après avis du commandant supérieur des troupes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 er. — Est et demeure rapporté l'arrêté n° 1055 du 28 novembre 1940 nommant à titre provisoire et par intérim le lieutenant Sauphanor, du B. M. 3, jupe suppléant près le tribunal de 1er instance de Djibouti.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.